

## Déni de responsabilité

La présente est une reproduction d'un ordre tel qu'il a été publié, présentée à des fins de référence seulement. En cas de contradiction, l'ordre publié a préséance sur la présente reproduction.

Superintendent of  
Financial  
Services



Surintendant des  
services  
financiers

---

**DANS L'AFFAIRE DE** la Loi sur les régimes de retraite, L.R.O. 1990, chap. P.8, telle que modifiée (ci-après la « *LRR* »);

**ET DANS L'AFFAIRE** d'un avis d'intention du surintendant des services financiers d'émettre une ordonnance en vertu de l'article 69 de la *LRR* relativement au **Pension Plan for the Employees of Brains II, Inc.**, numéro d'enregistrement **0386359**.

À :

Claire Mroz  
Directrice  
Mercer (Canada) Limited  
120, boulevard Bremner  
Bureau 800  
Toronto (Ontario) M5J 0A8

Administratrice

ET À :

Charles Hanna  
Président  
Brains II inc.  
165, croissant Konrad  
Markham (Ontario) L3R 9T9

Employeur

## ORDONNANCE

**AUCUNE DEMANDE D'AUDIENCE (formulaire 1)** n'a été signifiée au Tribunal des services financiers dans les délais prescrits au paragraphe 89 (6) de la *LRR* concernant l'avis d'intention d'émettre une ordonnance, en vertu de l'article 69 de la *LRR*, de liquider le **régime de retraite des employés de Brains II inc.**, numéro d'enregistrement **0386359** (ci-après le « régime »).

**LE SURINTENDANT DES SERVICES FINANCIERS ORDONNE DONC PAR LA PRÉSENTE** que le régime soit liquidé en entier en vertu de l'article 69 de la *LRR*, en vigueur le **31 janvier 2014**, pour les motifs invoqués dans l'avis d'intention.

**FAIT À** Toronto (Ontario) le 10<sup>e</sup> jour d'avril 2017.

*Original signé par*

Gino Marandola  
Directeur, Direction des régimes de retraite

en vertu des pouvoirs délégués par le  
surintendant des services financiers

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017